

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03643 Numéro SIREN : 831 322 151 Nom ou dénomination : A.S.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 14379

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	63 378	11 487	51 891	23 188
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	2 101		2 101	
	TOTAL (II)	65 479	11 487	53 992	23 188
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 065 774	340 544	725 231	866 586
	Autres créances	9 308		9 308	4 103
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 000		20 000	20 000
	DISPONIBILITES	444 711		444 711	292 202
	Charges constatées d'avance	1 513		1 513	514
	TOTAL (III)	1 541 308	340 544	1 200 764	1 183 405
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 606 786	352 030	1 254 756	1 206 594

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	575 398	334 679
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	196 561	240 719
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	826 959	630 398
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
DETTES (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	964	964
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 003	13 207
	Dettes fiscales et sociales	398 656	562 025
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 174	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	427 797	576 196
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 254 756	1 206 594
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		196 561,32	240 718,82
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		427 797	576 196
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE

COGEP 

A.S.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS A S P

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 254 756 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 196 561 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	23 888		27 818			51 706
	Matériel de bureau, mobilier	2 637		9 035			11 672
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 525		36 853			63 378
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			2 101			2 101
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 101			2 101
TOTAL		26 525		38 954			65 479

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	1 309	7 068		8 376
	Matériel de bureau, mobilier	2 028	1 082		3 110
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 337	8 150		11 487
TOTAL		3 337	8 150		11 487

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

A.S.

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2021

PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	313 002	27 542		340 544
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	313 002	27 542		340 544
TOTAL GENERAL		313 002	27 542		340 544

Dont dotations et reprises {	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	27 542		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 101		2 101
	Clients douteux ou litigieux	385 597	385 597	
	Autres créances clients	680 178	680 178	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 300	1 300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 008	8 008	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 513	1 513	
TOTAL DES CREANCES		1 078 697	1 076 596	2 101
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 003	10 003		
	Personnel et comptes rattachés	130 092	130 092		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 397	49 397		
	Impôts sur les bénéfices	317	317		
	Taxes sur la valeur ajoutée	202 142	202 142		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 709	16 709		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	964	964		
	Autres dettes	18 174	18 174		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		427 797	427 797		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		964			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		98 475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 086
<i>FNP HONO. EXPERT-COMPTABLE</i>	<i>3 036</i>	
<i>FNP HONO. AVOCATS</i>	<i>1 050</i>	
Dettes fiscales et sociales		76 215
<i>DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER</i>	<i>55 295</i>	
<i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER</i>	<i>7 983</i>	
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE</i>	<i>4 620</i>	
<i>FORMATION CONTINUE</i>	<i>8 317</i>	
Autres dettes		18 174
<i>CLIENTS R.R.R A ETABLIR</i>	<i>18 174</i>	

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		1 707 883
Production vendue Services PRESTATIONS 20.00 %	1 707 883	1 707 883
Chiffre d'affaires par marché géographique		1 707 883
Chiffre d'affaires FRANCE PRESTATIONS 20.00 %	1 707 883	1 707 883

Annexe Covid 19

Etat exprimé en euros

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'entreprise, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

MESURES MISES EN PLACE

Chômage partiel

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées au chômage partiel sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

A.S.P.
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 €
Siège social : 11 Rue Jeanne d'Arc – 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES
831 322 151 – RCS PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 20 MAI 2022

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 196.561,32 €, décide de l'affecter comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - à hauteur de 157.000,00 € à titre de dividendes aux associés | 157.000,00 € |
| - le solde, soit 39.561,32 €, en totalité au poste Report à nouveau | 39.561,32 € |

=====

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	196.561,32 €
---	---------------------

Le dividende unitaire brut distribué s'élève à 31,40 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 juin 2022.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte que :

- le montant total de la distribution de dividendes, soit 157.000 €, est éligible à l'abattement fiscal de 40 % mentionné à l'article 158 du Code général des impôts ; toutefois, les associés soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), les associés personnes morales et les associés non domiciliés fiscalement en France ne pourront pas bénéficier de cet abattement fiscal de 40 % ;
- il sera retenu par la Société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- les associés, personnes physiques, qui le souhaitent, pourront opter pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3, 2°, du Code général des impôts. Et cette option devra être globale, c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'associé.

Enfin, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 MAI 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 196.561,32 €, décide de l'affecter comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - à hauteur de 157.000,00 € à titre de dividendes aux associés | 157.000,00 € |
| - le solde, soit 39.561,32 €, en totalité au poste Report à nouveau | 39.561,32 € |

=====

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	196.561,32 €
---	---------------------

Le dividende unitaire brut distribué s'élève à 31,40 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 juin 2022.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte que :

- le montant total de la distribution de dividendes, soit 157.000 €, est éligible à l'abattement fiscal de 40 % mentionné à l'article 158 du Code général des impôts ; toutefois, les associés soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), les associés personnes morales et les associés non domiciliés fiscalement en France ne pourront pas bénéficier de cet abattement fiscal de 40 % ;
- il sera retenu par la Société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- les associés, personnes physiques, qui le souhaitent, pourront opter pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3, 2°, du Code général des impôts. Et cette option devra être globale, c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'associé.

Enfin, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

oOo

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

Sylvia GONCALVES ALVES
Présidente

